

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

--:--:--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--

DECRET N° 73-330 du 17 octobre 1973

portant nomination du Chef d'Escadron  
Barthélémy OHOUENS en qualité de Chef  
d'Etat-Major de la Gendarmerie Nationale.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
- VU la loi n° 60-32 du 28 Juillet 1960, portant création des Forces Armées Dahoméennes ;
- VU l'ordonnance n° 69-34/PR du 17 Octobre 1969, portant statut général des personnels militaires de l'Armée Dahoméenne ;
- VU l'ordonnance n° 72-51 du 21 Novembre 1972, abrogeant en ce qui concerne l'Etat-Major de la Gendarmerie Nationale, les dispositions de l'ordonnance n° 70-40/CP/DN du 24 Juillet 1970, portant organisation générale de la Défense Nationale ;
- VU le décret n° 72-279 du 26 Octobre 1973, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
- VU le décret n° 72-313 du 22 Novembre 1972 portant nomination du Chef d'Etat-Major et du Chef-d'Etat-Major adjoint de la Gendarmerie Nationale ;
- VU l'arrêté n° 492/DSFA du 11 Septembre 1961, portant création de la Gendarmerie Nationale ;
- LE Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE :

Article 1er : Sont abrogées en ce qui concerne le Chef d'Escadron Issa Raïmi LAWANI, les dispositions du décret n° 72-313 du 22 Novembre 1972 susvisé.

Article 2 : La Chef d'Escadron Barthélémy OHOUENS est nommé Chef d'Etat-Major de la Gendarmerie Nationale cumulativement avec ses fonctions de Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation. .../...

Article 3 - Le présent décret, qui a effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.--

Fait à COTE D'IVOIRE, le 17 octobre 1973

Par le Président de la République  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

pour le Ministre de l'Economie et  
des Finances absent, le Ministre  
de l'Intérieur et de la Sécurité  
chargé de l'intérim,

AMPLIATIONS : PR 8 - Ministères 11 -  
CS 6 - ACDN 4 - EMGN 8 - FIAT-EMSC 6  
DN 1 - SGG 4 - CEDN-CNI-IAA-DCCT-IGF-  
Gde.Chanc. 6 - DB-CF-DC-Solde 4 - Trésor 4  
ACN 2 - DI 8 - DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6  
DIH 1 - DSN 4 - Intéressé 1 - JORD 1.

Capitaine Michel AIKPE